**Réunion pour les nouveaux inscrits**

1. Accueil, présentation.
2. Présentation de l’école maternelle – elle compte … bâtiments – chaque bâtiment compte … pavillons, les enfants sont répartis dans les classes selon leur âge, l’école maternelle est régie par la Loi scolaire (nous nous appelons « Maîtresse » et par le prénom) – les enseignants bénéficient de 8 semaines de congés pris pendant les grandes vacances et en cours de l’année scolaire – l’école maternelle est fermée pendant les vacances.
3. Site Internet de l’école maternelle : [www................cz](http://www.ms-...............cz), ici, les parents trouveront tout ce dont ils ont besoin et peuvent également nous contacter (échos, paiement de l’enseignement et des services scolaires, règlement scolaire)
4. **Arrivée à l’école maternelle** - Adaptation – les parents peuvent la faciliter par les moyens suivants :
	* ne pas terrifier l’enfant en parlant de l‘école
	* adapter le programme quotidien à l’école maternelle
	* fixer les limites à l‘enfant – ne pas frapper l’enfant mais insister dûment et patiemment sur le respect des règles, la fixation des limites est un besoin humain fondamental pour se sentir en sécurité
	* supprimer les sujets à stress – ne sait pas manger avec la cuillère, ne sait pas aller aux toilettes, ne boit pas dans une tasse, n’est pas capable de rester 2 heures à l‘extérieur
	* signer ou marquer **tous** les objets de l’enfant, ainsi que les doudous ou des jouets de la maison (dont l’école n’est pas responsable)
	* habituer progressivement l’enfant à l’école (les deux premiers jours, les enfants quittent l’école après le déjeuner)
	* être ferme et ne pas mentir à l’enfant (si les parents ne peuvent pas venir chercher l’enfant après le repas de midi – être franc avec l‘enfant)
	* ne pas laisser l’enfant à l’école maternelle trop longtemps
	* la rentrée scolaire a lieu en septembre – l’enfant peut faire sa rentrée plus tard après consultation de la directrice, cependant, il est nécessaire de régler les frais de scolarité. Si l’enfant n’est pas présent en septembre et les frais de scolarité ne sont pas réglés, l’école maternelle considérera que les parents ne sont plus intéressés et la place sera occupée par un autre enfant.
	* Adaptation à l’école maternelle – ……………..**de** .. **à** .. **heures** – **dans la classe des** coccinelles (petites fleurs, etc.), **que l’enfant fréquentera après les grandes vacances** (la répartition sera publiée sur le site Internet au plus tard dans la semaine préparatoire). Présence d’un adulte lors de l’adaptation. Les parents jouent avec l’enfant (ne l’observent pas) – vous n’êtes pas dans un club maternel. Ils rangeront les jouets avec les enfants. L’adaptation n’est pas obligatoire, mais recommandée (comme la prise d’un poste sur un nouveau lieu de travail). Les enfants apporteront leurs propres chaussons – sécurité.
	* Rentrée de l’année scolaire 20../.. – ……………...septembre
	* Si vous partez en vacances – ne stressez pas les enfants ces quelques jours
	* Lors de l’arrivée de l’enfant à l’école – si l’enfant pleure ou « fait la colère » pour ne pas aller à l’école, calmez-le, si besoin, demandez de l’aide à la maîtresse – elle viendra chercher l’enfant pour l’emmener dans la classe – en général, les enfants se calment très rapidement.
5. **Programme du jour** à l’école maternelle – **arrivée** avant 8h (rationnement du déjeuner, verrouillage du bâtiment), toute arrivée tardive est signalée une journée à l’avance ou par téléphone, **jeux** jusqu‘à 8h30 – pendant les jeux, les enfants acquièrent diverses compétences selon le Plan d’enseignement de la classe, résultant du Programme-cadre d’enseignement préscolaire qui constitue un document contractuel, approuvé par le gouvernement de la République tchèque. **Motricité** – tous les jours, divers exercices sous forme de jeux pour renforcer et maintenir une posture saine. **Collation** – tartine, toujours fruits ou légumes et une boisson. **Activité d’éducation et d‘enseignement** – les enfants apprennent sous forme de jeux à collaborer avec les autres, à développer la motricité fine et lourde, à travailler avec divers matériel. **Séjour à l‘extérieur** – si le temps le permet (mis à part une forte pluie ou gel, nous sortons) – il est nécessaire de porter une tenue adéquate (pour jouer dans le bac à sable, au terrain de jeux – les enfants se salissent beaucoup). **Déjeuner** – toujours potage, plat principal, boisson, souvent crudités, parfois compote – conformément aux normes d’hygiène et au Panier de consommation. Il est interdit aux enfants de consommer à l’école maternelle des aliments apportés de la maison – boissons et aliments. **Sieste** – la maîtresse lit toujours une histoire. **Goûter et jeux** jusqu’au départ de l’enfant à la maison – activité individuelle avec les enfants, développement de la motricité manuelle, jeux à l’extérieur.
6. **Limiter les appels téléphoniques à l’école maternelle** – les téléphones perturbent la classe. Chaque classe possède sont téléphone portable – il est possible d’envoyer un SMS.
7. **Enseignement préscolaire obligatoire** – pour les enfants de 5 ans pendant les cours (non obligatoire pendant les grandes vacances et les petites vacances) d’une durée minimale de 4 heures par jour, l’absence doit être excusée personnellement, par téléphone ou par e-mail – attention, cette absence est signalée au service de protection de l’enfance, il s’agit-là d’une infraction.
8. **Absence des enfants** – il n’est pas nécessaire d’excuser les absences de 1 à 5 jours ; les absences planifiées doivent être notées dans le cahier disponible dans le vestiaire.
9. **Fournitures** : chaussons (pas de pantoufles ni Crocs), tenue d’extérieur, vêtements de rechange, mouchoirs en papier, petit gobelet.
10. **Départ de l‘enfant** – après le déjeuner, c’est-à-dire à 12h, après la sieste, c’est-à-dire à 14h20. Les enfants sont autorisés à partir avec les parents et les personnes désignées dans le Mandat. Le départ des enfants après le déjeuner doit être signalé le matin à la maîtresse (tous les enfants sont acceptés pour la journée entière) ou dans la classe de l’enfant.
11. **Paiements** – les parents versent à l’école tous les mois la somme de 360 CZK quelle que soit la fréquentation + 33 CZK par jour pour la cantine (collation, déjeuner, goûter, boissons pour toute la journée). Les frais de repas et de scolarité doivent être payés avant le 15 de chaque mois. Les paiements s’effectuent par virement sur le compte – le responsable de la cantine vous remet le numéro de compte et attribue à votre enfant un symbole variable qui doit être mentionné pour l’identification du paiement. Les montants à payer sont affichés dans le vestiaire et sur le site Web de l’école au début du mois ([www……….cz](http://www.ms-dobetice.cz), informations d’organisation, paiements, sommes à verser).
12. **Enfants malades** – les parents doivent fournir les numéros de téléphone actuels pour des cas de maladie ou d’accident. La loi 258/2000 du Recueil sur la protection de la santé publique ordonne d’isoler immédiatement tout enfant présentant des signes d’une maladie infectieuse (l’écoulement vert n’est pas un rhume allergique) ou ayant de poux.
13. **Sécurité des enfants**– L’école maternelle est responsable de l’enfant dès son arrivée à l’école et sa remise par le représentant légal ou par la personne mandatée et jusqu’à son départ. Le jardin de l’école maternelle n’est pas un espace public et les parents ne doivent pas s’y attarder avec leur enfant après le départ de l’école.
14. **Propreté dans les environs de l’école maternelle** – nous vous prions de nous aider à maintenir les environs de l’école propres (déjections chiens, déchets) – nous apprenons aux enfants la civilité – merci de soutenir ce comportement.
15. **Repas à l’école maternelle** – les maîtresses ne forcent pas les enfants à manger, mais veillent à ce qu’ils goûtent le plat ; régime – selon le Règlement intérieur.
16. **Assurance des enfants à l’école maternelle –** L’école maternelle est assurée par …………….., si la maîtresse n’a pas commis de faute, la compagnie d’assurance n’interviendra pas – envisagez d’assurer votre enfant.
17. **Jouets à l’école maternelle –** uniquement un doudou marqué du nom de l’enfant, l’école n’est pas responsable des jouets apportés du domicile.
18. **L’après-midi sportive avec les parents –……….**. à …….. heures – 50 CZK – jeux, compétitions dans le jardin de l’école, rencontre non formelle des employés de l’école et des parents.
19. **Discussion**

Fait à …………., le………….

Réunion notée et dirigée par :